

LIVRET DE L'APPRENTI.E

CFA DES ARTS

DU CIRQUE

L'ACADÉMIE FRATELLINI

MEMO

Nom

Prénom

Domicile

Date et lieu de naissance

Spécialité

En cas d'accident prévenir

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Date et prise d'effet : / /

N°d'agrément :

MAÎTRE.SSE D'APPRENTISSAGE

Nom

Prénom

E-mail

UN LIVRET DE L'APPRENTI.E POUR QUOI FAIRE ?

Ce livret doit être conservé et tenu à jour par chaque apprenti.e.

À l'occasion de rendez-vous pédagogiques, il sera présenté par l'apprenti.e aux membres de l'équipe pédagogique et à sa son maître.sse d'apprentissage.

C'est un instrument important pour la liaison pédagogique entre les enseignant.e.s et encadrant.e.s du CFA, l'apprenti.e, et les responsables des temps professionnels ou le.la maître.sse d'apprentissage.

Il permet d'améliorer l'articulation entre les temps professionnels et les temps d'enseignements et de favoriser l'autoévaluation de l'apprenti.e

sommaire

BIENVENUE À L'ACADÉMIE FRATELLINI	•4•
PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE FRATELLINI ET DE LA FORMATION SUPÉRIEURE	•5•
UN PARCOURS POUR DEUX DIPLÔMES	•9•
LE PROJET PÉDAGOGIQUE	•13•

BIENVENUE À L'ACADÉMIE FRATELLINI !

L'Académie Fratellini est une école rare et singulière. Elle représente avant tout une certaine idée du cirque d'aujourd'hui, un cirque ouvert à une pluralité de propositions au-delà de tous clivages artistiques.

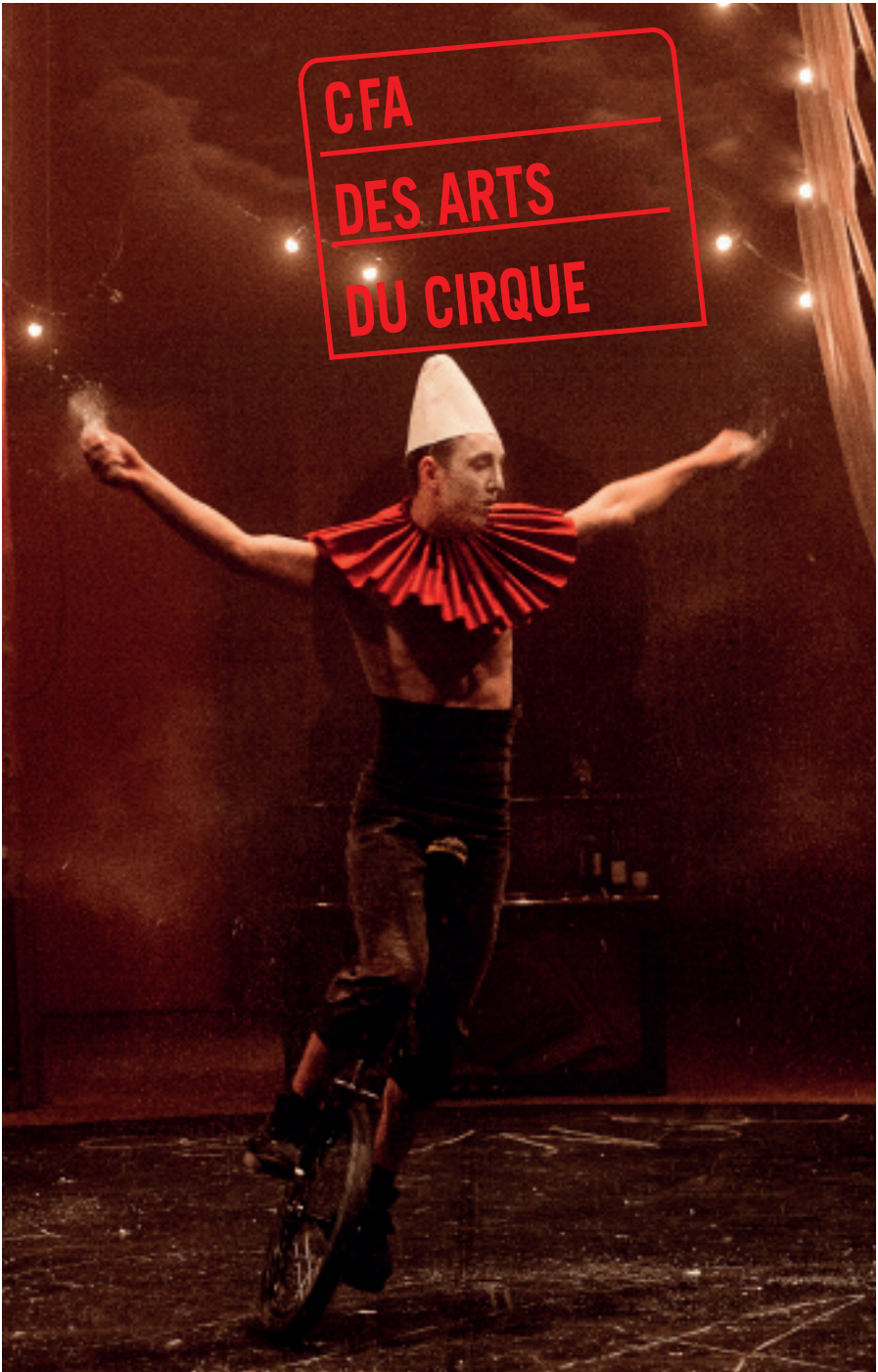
Lorsque vous sortirez de l'Académie, votre avenir vous appartiendra. Nous sommes présents pour vous inspirer, vous nourrir mais c'est vous seul qui aurez la plus haute responsabilité de votre travail. Durant votre parcours, les temps professionnels vous feront vivre de nombreuses rencontres avec les publics et différents artistes.

En confiance, nous vous proposerons des outils, votre parcours sera vôtre, et si parfois se pose la question de l'erreur, nous serons tous là pour tenter « l'objectif ».

L'Académie Fratellini est un lieu d'apprentissage, c'est humblement qu'il faut y entrer, en y abandonnant toute certitude au profit de la découverte.

Valérie Fratellini,
directrice adjointe et pédagogique

CFA
DES ARTS
DU CIRQUE



QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

L'histoire de l'Académie Fratellini est intimement liée à celle du nouveau cirque et au renouvellement de cette discipline artistique en France et en Europe. En effet, l'Académie s'inscrit dans la continuité de l'École Nationale du Cirque créée il y a 40 ans par Annie Fratellini et Pierre Etaix.

Grâce à cette école pionnière en Europe occidentale, le cirque va s'ouvrir à des artistes d'horizons différents et connaître une évolution exceptionnelle. Elle va former des artistes mondialement connus et placer la France à la pointe de la diversité et de l'innovation dans le domaine du cirque. L'Académie Fratellini poursuit et développe cette ambition par la qualité de sa formation supérieure professionnelle, aujourd'hui reconnue comme l'une des meilleures au monde.

Depuis 2014, L'Académie Fratellini est habilitée par le ministère de la Culture à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel d'Artiste de Cirque (DNSP AC) niveau licence en 3 années de formation, et depuis 2016 le Diplôme d'État de Professeur.e de Cirque (DE PC) en partenariat avec le CNAC et L'ENACR. En juillet 2020, l'Académie Fratellini est accréditée à la délivrance de ces deux diplômes pour 5 ans.

L'Académie Fratellini est une association de droit privé à but non-lucratif (loi 1901) ; subventionnée par le ministère de la Culture-DRAC Île-de-France, le conseil régional d'Île-de-France, le département de Seine-Saint-Denis, et la communauté d'agglomération Plaine Commune.

LA FORMATION SUPÉRIEURE: CFA DES ARTS DU CIRQUE

Dans le cadre de sa formation, l'Académie prépare à la réalité du métier d'artiste de cirque. Dans ce but, elle permet le suivi d'un parcours individualisé, valorisant le potentiel technique et artistique de chacun.

Le Centre de Formation des Apprenti.e.s en partenariat avec l'Université Paris 8 dispensent des temps de formations générales, techniques, artistiques et pratiques en complément d'une formation reçue dans le cadre professionnel de l'Académie Fratellini.

À l'Académie Fratellini, les apprenti.e.s sont donc investi.e.s dans des temps de jeu réguliers ; les représentations devant un public étant essentielles dans la formation artistique.

Les apprenti.e.s partagent leur temps entre des temps professionnels (40% de leur temps de travail) et des temps de formation (60% de leur temps de travail).

50 ans d'histoire, un modèle pédagogique unique, une ouverture sur le monde, de nombreux partenariats avec des institutions culturelles de premier plan et les entreprises les plus innovantes.

QU'EST CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

L'apprentissage est une entrée dans la vie active en vue de l'acquisition d'une qualification professionnelle certifiée par un diplôme ou par un titre homologué, ici le Diplôme National Supérieur d'Artiste de Cirque. Cette formation fait l'objet d'un contrat d'apprentissage de trois ans, équivalent à la durée de la formation.

Choisir l'apprentissage, c'est choisir d'entrer dans la vie professionnelle dès le premier jour de sa formation.

Cette insertion dans l'emploi permet aux apprenti.e.s d'acquérir une formation appliquée, des compétences opérationnelles en vue d'une intégration plus rapide dans la vie professionnelle.

Ce mode de formation dit **en alternance**, allie formation théorique et technique avec des enseignant.e.s et immersion professionnelle auprès d'artistes de toutes disciplines et permet d'acquérir à la fois un diplôme et une expérience professionnelle.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée et à temps plein signé entre une entreprise (l'Académie Fratellini, association loi 1901) et une personne âgé.e de moins de 30 ans révolus (vous) et mentionnant un centre de formation (ici, CFA d'entreprise) ainsi qu'un.e maître.sse d'apprentissage. L'apprenti.e travaille sur des créations en arts du cirque et suit des cours organisés par le CFA. Sa.son maître.sse d'apprentissage et les membres de l'équipe pédagogique veilleront à sa bonne intégration en suivant ses missions et ses résultats durant toute la durée du contrat.

La rémunération

En signant un contrat d'apprentissage, vous passez du statut d'étudiant.e au statut de salarié.e et percevez une rémunération fixée en fonction de :

- votre âge ;
- votre cycle de formation ;
- votre ancienneté dans l'apprentissage ;
- un pourcentage du SMIC.

Exemple, au 1^{er} juillet 2022, le SMIC mensuel est de 1645,58 € bruts.

rémunération de l'apprenti.e*	- 18 ans	de 18 à 21 ans	de 21 à 25 ans	de 26 à 30 ans
1 ^{re} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 ^e année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3 ^e année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

L'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE L'ÉCOLE

DIRECTION

Stéphane Simonin, *directeur général*

Valérie Fratellini, *directrice pédagogique*

valerie.fratellini@academie-fratellini.com

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

Cécile Cholet, *responsable administrative et pédagogique des formations*

cecile.cholet@academie-fratellini.com | +33 (0)7 68 99 35 74

Mohameth Mbaye, *conseiller d'éducation*

mohameth.mbaye@academie-fratellini.com | +33 (0)7 67 85 71 19

Magali Libong, *chargée d'administration et de pédagogie*

magali.libong@academie-fratellini.com |

ADMINISTRATION

Nathalie Kourouma, *administratrice*

Gwenola Stephan, *administratrice adjointe - paie, mutuelle...*

gwenola.stephan@academie-fratellini.com

Penda Samake Mbaye, *assistante comptable et administration*

Jeanne Machet, *accueil et billetterie*

Tiphaine Peynaud, *responsable des productions*

Ziwen Zhang, *attachée de production - temps professionnels*

ziwen.zhang@academie-fratellini.com

ÉQUIPE ENSEIGNANTE PERMANENTE

Alexei Anoufrieu, *professeur d'acrobatie et de spécialités (acrobatie, main à main)*

Agnès Brun, *professeure d'acrobatie*

Sacha Doubrovski, *professeur de préparation physique et de spécialités (acrobatie aérienne ou sur objet, équilibre sur objet)*

ÉQUIPE TECHNIQUE

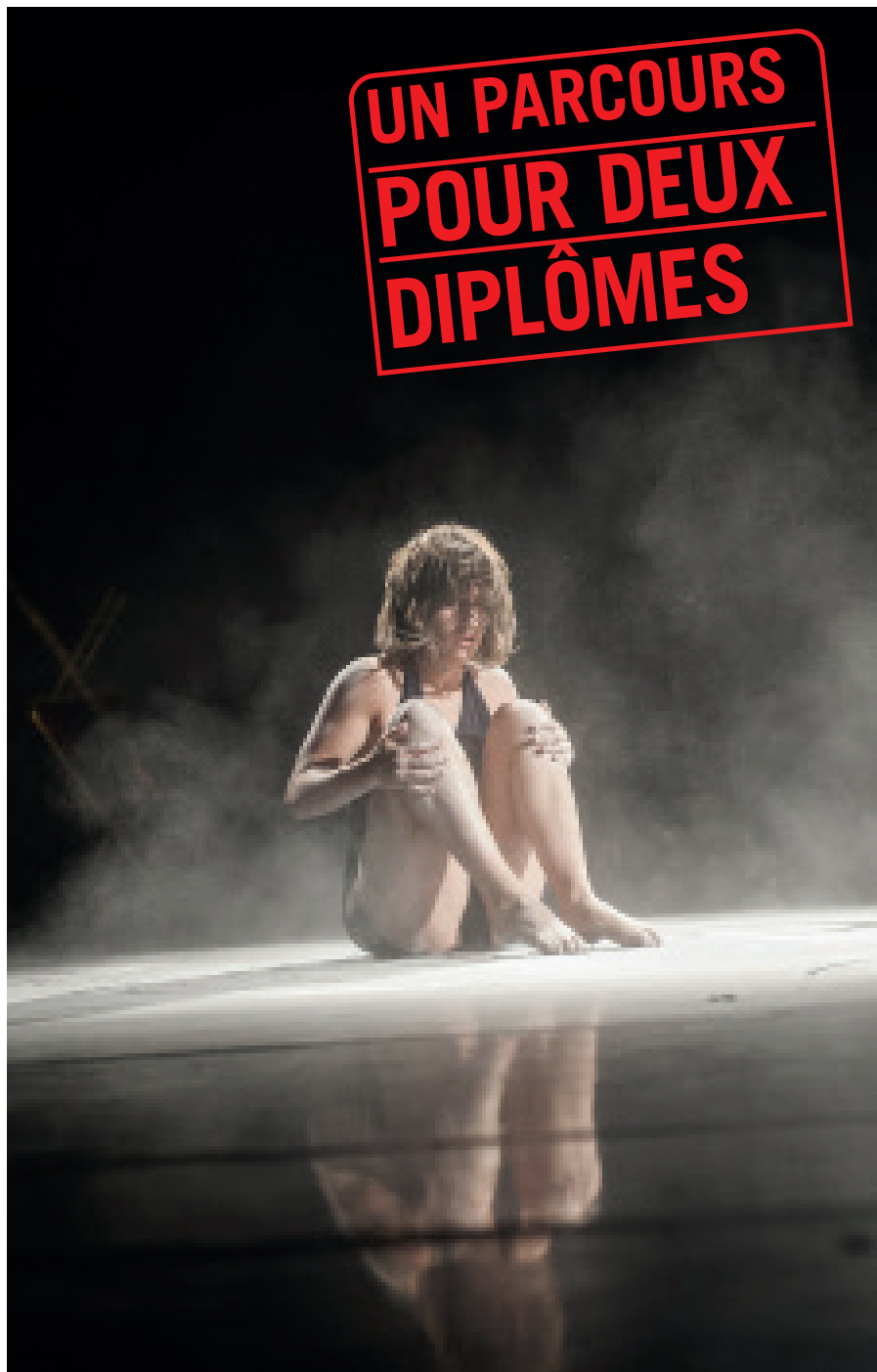
Clémentine Bergel, *directrice technique adjointe*

clementine.bergel@academie-fratellini.com

Grégory Lima, *régisseur agrès*

gregory.lima@academie-fratellini.com

**UN PARCOURS
POUR DEUX
DIPLÔMES**



LE DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL ARTISTE DE CIRQUE

Ce diplôme est également délivré en France par deux autres établissements: le CNAC à Châlons et l'ES-ACTO'LIDO à Toulouse.

La singularité du cursus proposé en trois ans à l'Académie Fratellini repose sur l'alternance entre formation théorique et technique et temps professionnels.



Dès la première année, chaque apprenti dispose :

- de temps d'apprentissages théoriques collectifs ou individuels (30%)
- de temps consacrés à la pratique, la recherche et création (30%)
- de temps professionnels: confrontations au public et au monde professionnel, préparant à la réalité du métier (40%)

Le projet pédagogique repose sur trois fondamentaux :

- L'accompagnement personnalisé, en aidant chaque apprenti.e à acquérir une autonomie de gestion de projet individuelle ou collective dans son parcours artistique afin de les préparer à l'insertion professionnelle
- La transmission de connaissances et compétences théoriques et techniques à la pratique des arts du cirque et du spectacle vivant
- La création, en proposant des espaces permanents d'expérimentation artistique et technique, et des moments réguliers de rencontre avec le public

UN PARCOURS DIPLÔMANT EN PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT ARTS DU SPECTACLE-OPTION THÉÂTRE DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8

L'Académie Fratellini et son CFA des arts du cirque sont en partenariat avec l'Université Paris 8 pour une partie importante des crédits d'enseignements ECTS.

En effet, le DNSP AC est composé d'enseignements équivalant à 180 ECTS, dont 45 ECTS sont dispensés par le Département Théâtre de l'UFR Arts de l'Université Paris 8, soit 220 h pour l'ensemble du cursus.

Des enseignements en théorie et en pratique du spec-

Pour finaliser son inscription pédagogique, l'apprenti.e doit s'inscrire à l'Université Paris 8

tacle vivant sont dispensés par des maîtres de conférences, des enseignants – chercheurs de l'Université Paris 8.

Chaque année du DNSP, l'apprenti.e suit au moins deux cours dispensés par le département Théâtre de l'UFR Arts de l'Université Paris 8, pour un total de 15 ECTS par an.

Chaque année du DNSP validée permet à l'apprenti.e de valider une année de Licence Théâtre de Paris 8. Ainsi, si l'apprenti.e obtient son DNSP à l'issue des trois années de formation, il/elle obtiendra également une Licence Arts du spectacle parcours Théâtre délivrée par l'Université Paris 8, ouvrant la possibilité de poursuivre des études universitaires en Master.

Le DNSP et la licence sont délivrés à l'apprenti.e qui a obtenu la totalité des crédits de son cursus 180 ECTS* répartis comme suit :
60 ECTS la première année
60 ECTS la deuxième année
60 ECTS la troisième année

*European Credits Transfer System

inscriptions et frais de scolarité

L'Académie Fratellini prend en charge la procédure d'inscription de l'apprenti.e à l'Université.

Seule reste à charge de l'apprenti.e, la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) au CROUS de l'Académie de Créteil. Celle-ci était de 92 euros à la rentrée universitaire 2020-2021.

Ce règlement est obligatoire pour finaliser votre inscription et ouvre droit à l'ensemble des services étudiants (restau U, offre culturelle, sportive, résidence étudiante...) dont la liste exhaustive est accessible sur : messervices.etudiant.gouv.fr

L'apprenti.e doit être titulaire du baccalauréat ou d'un équivalent, et attester du niveau B2 au Test de connaissance de Français (TCF).

Le référentiel DNSP

Le CFA propose un cursus structuré en 3 années d'études :

- 1^{re} année DNSP – CFA 1,
- 2^e année DNSP – CFA 2,
- 3^e année DNSP – CFA 3,

permettant l'obtention du DNSP AC – Diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque.

Ce diplôme d'État (niveau 6) est basé sur un référentiel de certifications, décrivant les capacités, les compétences et savoirs que chaque étudiant doit acquérir à l'issue de son cursus.

Les compétences à acquérir dans le cadre du DNSP

Exercer son art d'interprète artiste de cirque

- Contribuer à la mise en œuvre d'un spectacle ou d'un numéro de cirque,
- Interpréter le numéro ou le spectacle de cirque,
- Préserver son intégrité physique et celle des autres, s'assurer de la sécurité du lieu et du matériel.

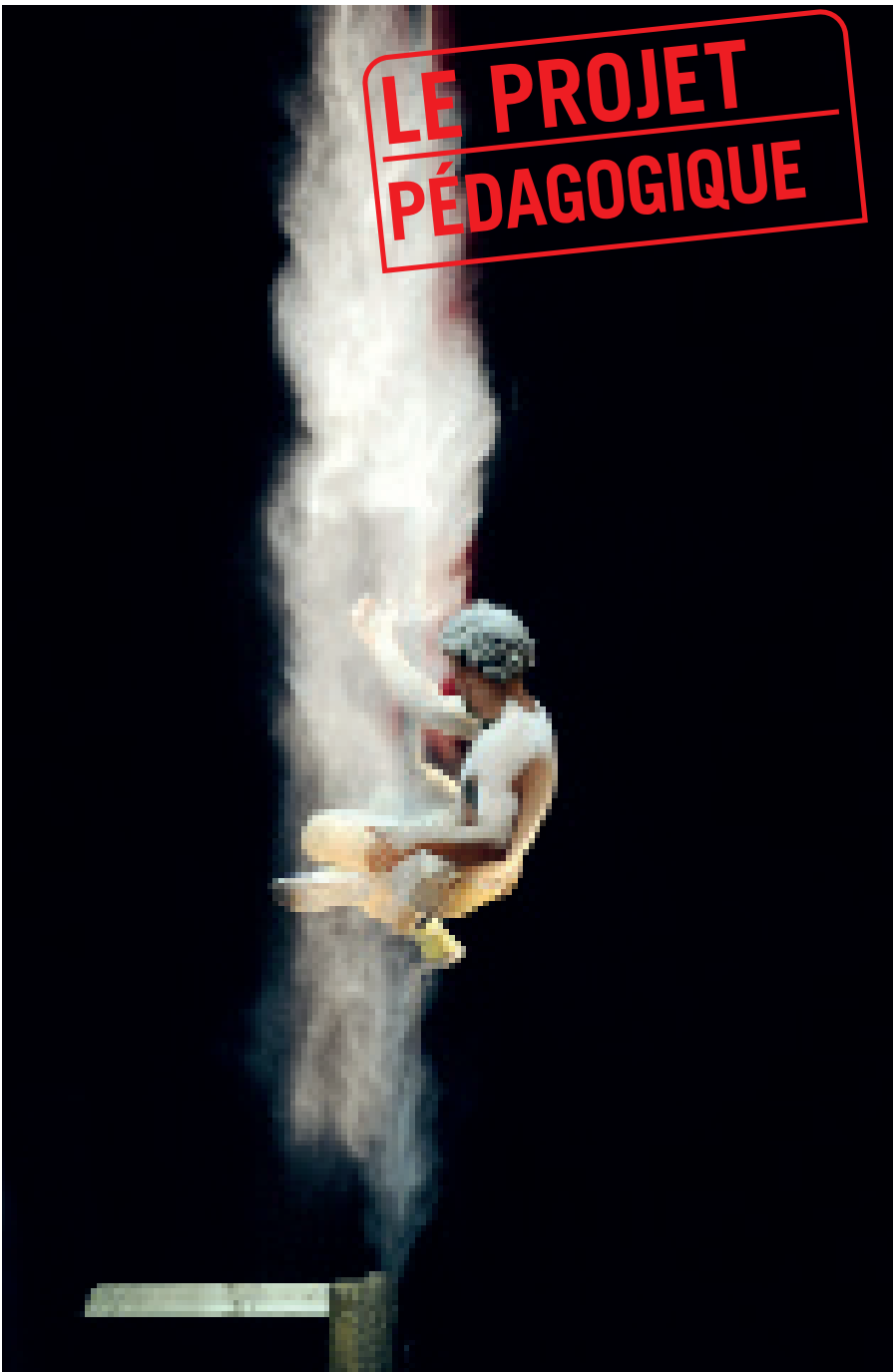
Entretien et développer ses capacités artistiques et participer à une démarche de recherche

- Développer et enrichir les techniques et le vocabulaire afférents à sa discipline,
- Développer les composantes fondamentales techniques et artistiques de sa discipline,
- Entretien et développer ses capacités corporelles,
- Élargir sa connaissance de la culture circassienne et des autres arts,
- Développer son autonomie et ses capacités d'adaptation.
- Mobiliser des connaissances en matière artistique, technique et institutionnelle pour participer à une démarche de recherche.

Valoriser ses compétences et construire son parcours professionnel

- Savoir se situer professionnellement,
- Entretien sa connaissance de l'environnement socio-professionnel et technique de son métier,
- Développer et élargir ses relations professionnelles,
- Participer à la promotion de son art.

**LE PROJET
PÉDAGOGIQUE**



LA MAQUETTE PÉDAGOGIQUE

La majeure partie des cours sont dispensés à et par l'Académie Fratellini.

			RÉPARTITION ECTS		180	
DNSP année 1	Enseignements techniques	Préparation physique	5	19	60	
		Acrobatie	3			
		Équilibre	3			
		Spécialisation	8			
	Enseignements artistiques	Mouvement	5	24		
		Théâtre	L'Académie Fratellini Paris 8			2
						15
		Musique	1			
	Enseignements généraux	Écriture	1	5		
		Analyse du spectacle vivant	1			
Le cirque et son histoire		1				
Sécurité et régie de cirque		1				
Anatomie		1				
Production / administration		0				
Environnement professionnel	1	7				
Recherche et création	7					
Temps professionnels		5	5			
DNSP année 2	Enseignements techniques	Préparation physique	3	12,5	60	
		Acrobatie	1			
		Équilibre	0,5			
		Spécialisation	8			
	Enseignements artistiques	Mouvement	4	23		
		Théâtre	L'Académie Fratellini Paris 8			1
						15
		Musique	1			
	Enseignements généraux	Écriture	2	6,5		
		Analyse du spectacle vivant	1			
Le cirque et son histoire		0,5				
Sécurité et régie de cirque		2				
Anatomie		1				
Production / administration		1				
Environnement professionnel	1	10				
Recherche et Création	10					
Temps professionnels		8	8			
DNSP année 3	Enseignements techniques	Préparation physique	2	11	60	
		Acrobatie	1			
		Équilibre	0			
		Spécialisation	8			
	Enseignements artistiques	Mouvement	4	23		
		Théâtre	L'Académie Fratellini Paris 8			1
						15
		Musique	1			
	Enseignements généraux	Écriture	2	6		
		Analyse du spectacle vivant	1			
Le cirque et son histoire		0				
Sécurité et régie de cirque		2				
Anatomie		0				
Production / administration		2				
Environnement professionnel	1	10				
Recherche et Création	10					
Temps professionnels		10	10			

L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

Enseignements techniques (de 500 à 600h par an)

Des cours de préparation physique, d'acrobatie, d'équilibre et de spécialisation circassienne sont dispensés, et finement individualisés. La qualité du mouvement s'envisage en lien avec une recherche artistique.

Objectifs :

- Entretien et développer ses capacités corporelles
- Développer et enrichir les techniques et le vocabulaire afférent à sa discipline
- Savoir se situer professionnellement

Evaluation : mise en situation pratique à partir d'objectifs fixés conjointement par l'étudiant et l'enseignant.

Enseignements artistiques (de 400 à 500h par an)

Dans les cours collectifs de mouvement, théâtre, musique, les étudiants éprouvent les liens du geste à l'espace, à la sensation, au récit. Densité de la présence en piste, développement des capacités expressives et narratives, écriture sont envisagés en lien avec la spécialité circassienne.

Les cours de théâtre sont en partie dispensés à l'université Paris 8

Objectif :

- Développer les composantes artistiques de sa discipline

Evaluation : Mise en situation pratique

Enseignements généraux (de 100 à 120h par an)

Des cours théoriques et/ou pratiques sont dispensés par des professionnels sur :

- Analyse du spectacle vivant,
- Histoire du cirque
- Production administration
- Environnement professionnel
- Sécurité et régie de piste
- Anatomie
- Option : Français Langue Etrangère

Objectifs :

- Elargir sa connaissance de la culture circassienne et des autres arts

- Entretien sa connaissance de l'environnement socio-professionnel et technique de son métier,
- Préserver son intégrité physique et celle des autres, s'assurer de la sécurité du lieu et des matériels

Evaluation : participation, mise en situation, épreuves orales ou écrites

Temps professionnels (de 700 à 800h par an)

La première année donne lieu la conception d'une « petite » forme artistique collective permettant la découverte d'un processus de création en tant qu'interprète. La seconde année est l'occasion de s'essayer à une création collective, en étant accompagné par un créateur.

La troisième année s'achève par l'écriture et la présentation un numéro dans la spécialité de l'apprenti.

L'« apéro-cirque » est l'occasion pour chaque promotion de partager chaque année pendant 2 semaines la recherche d'un artiste, et de proposer publiquement le fruit de ce laboratoire.

Individuellement, les apprentis peuvent être sollicités sur d'autres créations.

Objectifs :

- Contribuer à la mise en œuvre d'un spectacle
- Interpréter un numéro ou un spectacle
- Développer son autonomie et ses capacités d'adaptation
- Participer le cas échéant à la promotion de son art
- Développer et élargir ses relations professionnelles

Evaluation : évaluation continue, et évaluation des numéros de 3ème année par un jury.

NOTES

Une école pour que vive le cirque !

Annie Fratellini



1-9 rue des Cheminots 93 210 La Plaine Saint-Denis - France
academie-fratellini.com
+33 (0)1 49 46 00 00 • contact@academie-fratellini.com